



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)  
20-24 mars 2022



FEM/33/A.1  
31 janvier 2022

## 33<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires

### Ordre du jour provisoire

La session du Forum des femmes parlementaires est ouverte aux femmes et aux hommes parlementaires qui souhaitent prendre part aux différents débats et discussions.

1. **Élection de la Présidente de la 33<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Activités récentes dans le domaine de l'égalité des sexes**

Les participants seront informés :

- a) des travaux du Bureau des femmes parlementaires et de ses délibérations de ses séances du 26 novembre 2021 à Madrid et du 20 mars 2022 à Nusa Dua,
- b) des travaux et des recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes,
- c) des activités récentes de l'UIP visant à promouvoir l'égalité des sexes.

4. **Contribution aux travaux de la 144<sup>e</sup> Assemblée dans une perspective de genre**

Les participants seront invités à examiner les projets de résolution qui seront examinés lors de la 144<sup>e</sup> Assemblée, intitulés *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable* (Commission de la paix et de la sécurité internationale) et *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie* (Commission du développement durable). Les participants examineront ces projets de résolution dans une perspective de genre et formuleront des recommandations sur les amendements qui seront proposés par le Forum des femmes parlementaires aux deux commissions permanentes. À cette fin, ils travailleront en deux groupes comme suit :

Le Groupe 1 débattera du sujet *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*.

Le Groupe 2 débattrà du sujet *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie.*

Après une brève présentation des projets de résolution, le Forum se divisera dans les deux groupes de discussion susmentionnés. Sur recommandation du Bureau, le Forum désignera une présidente et une rapporteure pour chaque groupe. À la séance suivante, les rapporteures présenteront au Forum des femmes parlementaires les recommandations formulées par les groupes.

*Les groupes se réuniront de 11 h 30 à 13 h 00.*

*Le Forum reprendra ses travaux à 14 h 30.*

#### **5. Expériences parlementaires en matière de promotion de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant en période de COVID-19 et de rétablissement après la pandémie**

Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant au cours des dernières décennies, mais des inégalités subsistent : 94 pour cent des décès maternels surviennent dans les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur, et seulement la moitié des nouveau-nés petits et malades ont accès à des soins de qualité. La plupart des décès de mères, de nouveau-nés et d'enfants sont évitables.

Pour ce faire, il faut non seulement des investissements et une législation favorable, mais il faut aussi s'attaquer aux causes structurelles et aux obstacles qui subsistent. Trop de femmes et d'enfants ne peuvent bénéficier des soins de santé dont ils ont besoin en raison de normes culturelles et de genre, notamment en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et reproductifs, de l'incapacité à payer, du manque d'informations ou de l'indisponibilité de services de qualité et de personnel qualifié.

La pandémie de COVID-19 a encore exacerbé les inégalités, tandis que l'attention et les ressources étaient détournées des services essentiels de santé de la mère et de l'enfant, y compris dans les pays à revenu élevé. Dans le même temps, des approches innovantes, telles que l'utilisation de la télémédecine et de la technologie, ont vu le jour. Dans ce contexte, comment les parlements étudient-ils l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé de la mère et de l'enfant, et quelles mesures correctives prennent-ils ? Quelles nouvelles pratiques sont apparues pouvant faciliter l'accès à la santé des femmes et des enfants et comment les pérenniser ? Comment les plans de reprise de l'épidémie de COVID-19 peuvent-ils contribuer à lutter contre la pauvreté et les inégalités afin de profiter à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ?

#### **6. Rapports des rapporteures des groupes de discussion**

Les rapporteures des groupes de discussion présenteront leurs rapports. Les participants leur demanderont ensuite de consulter la Présidente du Bureau des femmes parlementaires et de préparer des amendements qui seront présentés lors des débats de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable.

#### **7. Élections au Bureau des femmes parlementaires**

Le Forum des femmes parlementaires sera appelé à pourvoir le poste vacant au sein du Bureau des femmes parlementaires pour le Groupe Eurasie.

#### **8. Lieu et date de la 34<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires**